

QUICKSTAT

GUIDE DE L'UTILISATEUR

VERSION 2.0



85F0020XCB

Septembre 1996

Centre canadien de la statistique juridique
Statistique Canada

(This document is also available in English)

STATISTIQUE CANADA

LICENCE DE PRODUIT D'UTILISATION RESTREINTE

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) possède tous les droits de propriété intellectuelle (y compris le copyright) de ce produit. Moyennant versement du droit exigé et sous réserve des modalités énoncées ci-après, une licence non transférable, non accessible et non exclusive vous est accordée pour utiliser ce produit sur un seul ordinateur à un seul endroit.

Cette licence n'est pas une vente d'une partie ou de la totalité des droits de propriété. Vous seul pouvez utiliser ce produit, et vous ne pouvez louer, prêter, céder par sous-licence ni transférer le produit ou l'un ou l'autre de vos droits à un tiers en vertu de cette licence.

Vous ne pouvez copier ce produit ni l'une de ses parties pour un tiers, pas plus que vous ne pouvez transférer ni convertir le produit sous une autre forme ou sur un autre support pour un tiers. Vous ne pouvez élaborer d'autres produits ordinolingues qui intègrent ou utilisent une partie importante du présent produit, ni les vendre pour un bénéfice.

Vous ne pouvez transférer ni stocker ce produit dans un réseau électronique pour y être utilisé par plus d'un usager, à moins que vous n'ayez déjà obtenu la permission écrite de Statistique Canada et versé les droits supplémentaires.

Ce produit est fourni «tel quel» et le propriétaire ne fait aucune garantie, expresse ou autre, y compris, mais sans s'y limiter, une garantie de qualité marchande et de propriété à une fin particulière. Le propriétaire n'assume aucune responsabilité advenant quelque dommage exceptionnel, circonstanciel ou autre. Cette licence est résiliée sur-le-champ et sans préavis si vous ne vous conformez pas à l'une de ses clauses.

IL VOUS INCOMBE de veiller à ce que votre utilisation de ce produit respecte les modalités de cette licence et d'obtenir au préalable la permission écrite de Statistique Canada si vous prévoyez utiliser le produit à des fins non permises ou non précisées dans la licence.

TOUTE UTILISATION DE CE PRODUIT SIGNIFIE QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE LICENCE. Pour plus de plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Services de concession des droits de licence
Direction du marketing et des services d'information
Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6
Tél. (613) 951-8211 Télécopieur : (613) 951-1134

LICENCE DE LOGICIEL

Le logiciel décrit dans ce manuel est fourni aux termes d'un contrat de licence conclu avec IVATION Datasystems Inc. Le logiciel peut être utilisé ou distribué uniquement selon les modalités du contrat.

Aucune partie de ce manuel ne peut être copiée, reproduite, traduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation préalable écrite d'IVATION Datasystems Inc. Le contenu de ce manuel peut être modifié sans préavis.

@ Copyright 1995 IVATION Datasystems Inc. Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

IVATION, IVISION, le BROWSER d'IVISION et le BUILDER d'IVISION sont des marques de commerce d'IVATION Datasystems Inc. Lotus et 1-2-3 sont des marques de commerce déposées de Lotus Development Corporation. Microsoft et MS-DOS sont des marques de commerce déposées, et Windows est une marque de commerce de Microsoft Corporation. Borland et dBASE sont des marques de commerce enregistrées de Borland International, Inc.

IVATION DATASYSTEMS INC.

265, avenue Carling, bureau 502, Ottawa (Ontario), Canada K1S 2E1
Tél. : (613) 563-3993 Télécopieur : (613) 563-7233

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	6
2. INSTALLATION	6
3. APERÇU DES BASES DE DONNÉES JURIDIQUES QUICKSTAT	7
3.1 Raison d’être des données juridiques QUICKSTAT:	7
3.2 Applications des bases de données	7
3.2.1 Applications administratives	7
3.2.2 Applications de planification	8
3.2.3 Applications de recherche.....	9
4. CONTENU DES BASES DE DONNÉES JURIDIQUES QUICKSTAT	10
4.1 PLATEFORME D’UTILISATION DE QUICKSTAT	10
4.2 PRÉSENTATION DES BASES DE DONNÉES	10
4.3 LES TABLES QUICKSTAT	11
4.4 RELEVÉ DES BASES DE DONNÉES	13
5. INTRODUCTION AU LOGICIEL IVISION	15
5.1 Résumé des caractéristiques du BROWSER d’IVISION^{MC} :.....	15
5.2 Concepts du logiciel IVISION	15
5.3 Travailler avec les tables	15
5.3.1 Démarrage du BROWSER.....	15
5.3.2 Comment trouver une table	16
5.3.3 Ouvrir une table	16
5.3.4 Parcourir une table	16
5.3.5 Afficher d’autres ensembles d’étiquettes d’articles.....	17
5.3.6 Permuter les dimensions d’une table (pivotement)	17
5.3.7 Emboîter des dimensions de table.....	18
5.3.8 Sélectionner des données d’une table.....	18
5.3.9 Trier des données dans une dimension.....	18
5.3.10 Créer des graphiques de données	19
5.3.11 Présenter des graphiques (ChartBrowsing)	19
5.3.12 Imprimer une table ou un graphique	20
5.3.13 Exporter une table.....	20
6. AU SUJET DES DONNÉES	21
6.1 NOTES MÉTHODOLOGIQUES	21
6.1.1 Mesure de la criminalité.....	21
6.1.2 Collecte des données du recensement	22
6.2 DÉFINITION DE L’IPG ET DES UNITÉS DE COMPTAGE	22
6.2.1 Infraction la plus grave (IPG)	22
6.2.2 Affaires réelles et déclarées	22
6.2.3 Classement des affaires réelles.....	23
6.2.4 Personnes accusées	23

6.3 DESCRIPTEURS DES DONNÉES	24
6.3.1 Programme de déclaration uniforme de la criminalité	24
7. ANNEXE A	25
7.1 CATÉGORIE DES INFRACTIONS SELON LES CODES DUC	25
8. ANNEXE B	29
8.1 FORMULES PROPOSÉES DE CALCUL DE CERTAINS TAUX	29
9. ANNEXE C	30
9.1 Questionnaire d'évaluation du produit	30
9.1.1 PARTIE 2 :	32

1. INTRODUCTION

Le Centre canadien de la statistique juridique a élaboré plusieurs bases de données électroniques afin d'assurer aux utilisateurs de données juridiques un accès rapide et facile à une diversité de renseignements sur la justice grâce à un logiciel convivial appelé **IVISION**. Les données et le logiciel forment ce qu'on appelle les Bases de données juridiques **QUICKSTAT**.

Ce guide a pour but de vous présenter les renseignements de base dont vous aurez besoin pour comprendre le fondement théorique des bases de données juridiques **QUICKSTAT**, et de mettre à votre disposition une diversité d'outils que vous pourrez utiliser pour explorer la base de données et ses diverses applications. Le chapitre 2 présente un aperçu des applications possibles des bases de données, tandis que le chapitre 3 décrit le contenu des bases. En intégrant les renseignements provenant d'enquêtes différentes, nous avons voulu mettre entre vos mains un nouvel outil d'analyse convenant à une diversité d'applications d'administration, de planification et de recherche.

Enfin, même si les utilisateurs peuvent employer à peu près n'importe quel logiciel pour consulter la base de données, le chapitre 4 présente des renseignements sur **IVISION** (qui fait partie de ce progiciel de base de données), qui vise à aider les utilisateurs à consulter, à analyser et à manipuler rapidement des bases de données recoupées.

2. INSTALLATION

Pour une installation rapide de **QUICKSTAT** sous Windows 3.x

1. Allumez votre ordinateur et lancez Windows.
2. Insérez la disquette n° 1 **QUICKSTAT** dans l'unité A.
3. Ouvrez la fenêtre du gestionnaire de programmes (au besoin) et cliquez sur File puis sur Run.
4. Dans la boîte de la ligne de commande, tapez **A:\ setup**

Installation de **QUICKSTAT** sous Windows 95 :

1. Insérez la disquette n° 1 **QUICKSTAT** dans l'unité A.
2. Dans Windows 95, cliquez sur le bouton **Start** puis sur **Run**.
3. Tapez **A:\setup** dans la boîte Open puis cliquez sur **OK**.

Suivez les instructions à l'écran.

Pour plus de commodité, le guide de l'utilisateur **QUICKSTAT** est en format Microsoft Write (.wri), et peut donc être exporté à l'aide de n'importe quel programme de traitement de textes.

Soutien technique : On peut obtenir du soutien technique en appelant sans frais Information et services à la clientèle du Centre canadien de la statistique juridique, au 1-800-387-2231.

3. APERÇU DES BASES DE DONNÉES JURIDIQUES QUICKSTAT

3.1 Raison d'être des données juridiques QUICKSTAT:

Il n'y a, dans l'appareil pénal au Canada, aucun organisme qui assume à lui seul la responsabilité globale à l'égard de l'administration de la justice. Même si les services de police, les tribunaux et les services correctionnels sont fondamentalement liés par les affaires dont ils s'occupent et les gens qu'ils servent, on ne trouve cependant aucun organisme central qui coordonne leurs actions. De plus, chaque province administre son propre système de justice et, par voie de conséquence, applique sa propre méthode de collecte de données. Étant donné que les unités de comptage et les unités de déclaration sont différentes, les comparaisons entre les bases de données perdent parfois leur utilité. En outre, les écarts entre les ensembles de données signifient aussi que très peu de liens ont été établis avec d'autres séries de données non juridiques, sauf peut-être à un niveau très général d'agrégation.

Les bases de données juridiques QUICKSTAT abordent bon nombre des difficultés associées aux méthodes courantes de collecte de données, en offrant un cadre uniforme permettant d'intégrer des données juridiques à des renseignements administratifs, sociaux et économiques pertinents. En outre, les variables relatives aux infractions font l'objet d'un schéma commun de classification qui aide à assurer la déclaration des activités des différents secteurs de l'appareil pénal en fonction des mêmes catégories d'infraction. De cette manière, les utilisateurs peuvent procéder à des analyses croisées reposant sur un fondement théorique plus uniforme.

L'utilité des données juridiques s'accroît encore plus grâce à des séries de données statistiques ou administratives disponibles localement. En examinant les données juridiques avec d'autres données connexes, il est alors plus facile, lors de la planification, de l'analyse ou de l'élaboration de programmes, de tenir compte du cadre dans lequel ces programmes fonctionneront.

3.2 Applications des bases de données

3.2.1 Applications administratives

Dans un climat marqué par des changements socio-économiques rapides et exacerbé par des compressions budgétaires toujours plus nombreuses, les administrateurs ont de plus en plus de difficulté à trouver des moyens efficaces et efficients de relever les nombreux défis auxquels leur organisme est confronté. Ce climat oblige à exercer un plus grand nombre de choix difficiles entre des questions et des problèmes de même importance. À cet égard, les bases de données juridiques QUICKSTAT peuvent s'avérer fort utiles.

Étant donné que chaque grande composante du système de justice pénale au Canada jouit d'une certaine autonomie dans l'application des politiques, une base de données coordonnée et exploitée au niveau infraprovincial peut avoir des effets bénéfiques sur l'administration de la justice au Canada à cause des relations qu'elle fait ressortir entre les composantes de l'appareil juridique et aussi parce qu'elle peut mettre en évidence les objectifs officiels auxquels concourent toutes les composantes et sphères de compétence.

Du point de vue de l'affectation des ressources et de la mesure du rendement, la définition et la description statistique des domaines juridiques infraprovinciaux fournissent aux administrateurs une diversité de renseignements qu'ils peuvent utiliser pour cerner et comprendre les modifications qui touchent à la fois l'environnement interne et externe, et pour mieux y réagir. De cette façon, l'analyse des bases de données

juridiques **QUICKSTAT** peut permettre aux ministères de mieux cerner les secteurs problématiques afin de procéder à une affectation mieux équilibrée des maigres ressources à leur disposition.

Qui plus est, grâce aux bases de données juridiques **QUICKSTAT**, il est possible de visualiser l'appareil de justice comme l'une des dimensions du grand système social, fortement influencé par l'évolution de la conjoncture. Comme le climat social est différent d'un secteur à l'autre, de même en est-il du fonctionnement particulier de chaque système local. Pour établir des objectifs réalistes de succès des programmes et en évaluer les résultats, il est nécessaire de bien connaître chaque environnement local, ce que favorise fortement **QUICKSTAT**.

3.2.2 Applications de planification

Pour planifier les activités de la justice pénale, il faut examiner les conséquences qu'une modification apportée dans une partie du système aura sur les autres parties de ce même système. Les quatre grandes fonctions incombant au planificateur de la justice pénale englobent fermement ce principe. Les voici :

- analyse poussée du problème de la criminalité et de la capacité de l'appareil de justice pénale de faire face aux conséquences de la criminalité, notamment son effet sur la charge de travail, les répercussions au niveau des coûts et le déroulement des activités d'un secteur à l'autre;
- analyse des plans et programmes des organismes de justice pénale afin d'en déterminer les répercussions sur les plans et programmes proposés des autres organismes, y compris une description de la nature et de l'ampleur de ces répercussions;
- élaboration d'un plan qui prend en compte et explique, dans la mesure du possible, l'incidence des mesures prises par un organisme sur les autres organismes;
- établissement d'un mécanisme de rétroaction au sujet des résultats de la mise en oeuvre des plans, qui comprend des fonctions de surveillance et d'évaluation et qui appuie les efforts de planification futurs.

Les communications formelles et informelles entre les composantes de l'appareil de justice permettent habituellement à chaque composante de connaître les nouvelles politiques des autres. Même si elles peuvent souvent évaluer l'incidence générale de ces politiques sur leurs propres activités, leur planification a tendance à être réactive. Pour que l'appareil de justice pénale devienne proactif, il faut établir des objectifs socio-économiques et apporter des modifications structurales à long terme de nature idéologique, politique et législative. Si l'on ne dispose pas de données intégrées pour évaluer les échanges entre les composantes, on se bornera alors à réagir au changement plutôt qu'à le prévoir.

Les données juridiques infraprovinciales et les profils communautaires sont un moyen efficace de combler l'absence de renseignements juridiques nécessaires à la planification. En intégrant des bases de données juridiques et non juridiques, **QUICKSTAT** favorise une meilleure prévision des tendances dans le domaine de la justice et une mise en oeuvre de politiques proactives à un niveau générique pratique. Par exemple, il sera possible d'évaluer d'une façon réaliste les effets d'une nouvelle méthode d'application des programmes si l'on dispose de renseignements sociaux, de données de cheminement et d'une description de la façon dont les services juridiques sont dispensés par les composantes de service.

Grâce aux bases de données juridiques **QUICKSTAT**, il est possible de s'adonner à des exercices de prévision et de planification dans un contexte plus vaste. On peut aussi imposer plus facilement des modèles de planification aux ensembles de données de régions individuelles définies par **QUICKSTAT**, et ainsi en évaluer les effets à un niveau géographique commode. Du même coup, ces modèles peuvent servir à n'importe quel autre niveau du système simplement en agrégeant les données locales à des niveaux plus généraux.

À l'échelon provincial, **QUICKSTAT** facilite les comparaisons entre les provinces et permet aux administrateurs provinciaux et locaux de concevoir des programmes plus ciblés et d'en mesurer l'efficacité.

3.2.3 Applications de recherche

Pour les fins de la présente application, on peut prêter trois objectifs à la recherche sur la justice pénale. Ce sont :

- concevoir la criminalité comme un phénomène social;
- concevoir le système de justice pénale comme un processus socio-économique dynamique;
- élaborer et évaluer des stratégies de prévention du crime et de réadaptation des contrevenants.

Pour atteindre ces objectifs, les criminologues appliquent des techniques de la science du comportement social afin de circonscrire les liens de cause à effet. Si cela n'est pas possible, les criminologues décrivent le degré de coexistence qui tend à s'établir entre la criminalité, les situations juridiques et les situations non juridiques. Parce que la recherche sur la justice pénale est une science appliquée, elle ne comporte habituellement pas de contrôles expérimentaux rigoureux. Ainsi, les chercheurs ont rarement l'occasion de procéder à des expériences dans un environnement contrôlé, qui leur permettraient de déterminer si certains facteurs sociaux favorisent un comportement criminel. Les études ont plutôt tendance à établir des corrélations qui n'auront en bout de ligne d'autre utilité que d'appuyer ou d'infirmer la théorie criminologique à la base de la recherche.

Plus récemment, la méthode des corrélations utilisée dans les études sur la justice pénale a délaissé le niveau général en faveur d'un niveau local, en se fondant sur des caractéristiques plus précises de la vie communautaire. Cette situation est attribuable au fait que, même si des relations statistiquement significatives et empiriques ont pu être établies entre les taux de criminalité et une diversité d'indicateurs, par exemple le produit national brut, les variables en question sont beaucoup trop générales. Elles constituent des moyennes qui annulent les écarts existant entre les unités à des niveaux d'agrégation plus fins. Pour cette raison, ce genre de recherche n'apporte que très peu de mesures spécifiques qui aideraient à réduire le niveau de la criminalité dans l'avenir.

Les données juridiques infraprovinciales favorisent l'approche contemporaine locale puisqu'elles présentent des données non juridiques pour de petites unités géographiques. On peut alors quantifier et corrélérer ces éléments avec les données juridiques correspondantes. De cette manière, les variables d'opérationnalisation que proposent les théories criminologiques établies sur les causes de la criminalité à l'intérieur des bases de données juridiques **QUICKSTAT** peuvent fournir un vaste éventail d'occasions de recherche.

4. CONTENU DES BASES DE DONNÉES JURIDIQUES QUICKSTAT

4.1 PLATEFORME D'UTILISATION DE QUICKSTAT

QUICKSTAT fonctionne avec le logiciel **IVISION**, un lecteur convivial tournant sous Windows. En raison de ses capacités de pivotement et de graphisme à la volée, ce logiciel est idéal pour examiner une catégorie de données à l'égard de différentes régions géographiques. De plus, la capacité d'exportation des données dans un chiffrier permet à un utilisateur de visualiser l'ensemble des données d'une région particulière. Le logiciel peut aussi présenter des métadonnées contextuelles. **IVISION** est de plus en plus utilisé à Statistique Canada et au gouvernement fédéral en général.

4.2 PRÉSENTATION DES BASES DE DONNÉES

Classification commune des infractions

Toutes les statistiques sur la criminalité et les tribunaux que présente ce produit se fondent sur la classification communes des infractions. Ce cadre de classification permet aux utilisateurs de comparer les résultats d'analyses effectuées sur les différentes bases de données juridiques et d'examiner les données du point de vue des différents secteurs de l'appareil pénal à l'aide d'un seul ensemble de catégories d'infractions. Chacune des catégories d'infractions (il y en a 28 en tout) est la somme des catégories individuelles d'infractions du programme DUC. Le schéma de la classification commune renferme habituellement :

- 21 catégories d'infractions au Code criminel
- 4 catégories d'infractions aux lois fédérales
- 1 catégorie d'infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité aux lois provinciales, et
- 2 catégories d'infractions au code de la route

Secteurs municipaux sélectionnés

La composition des SMS reflète le secteur de compétence géographique de chaque service de police municipal. Étant donné que le secteur de compétence des services de police municipaux correspond en général aux limites établies des municipalités, qui sont elles-mêmes des régions géographiques normalisées de Statistique Canada connues sous le nom de subdivisions de recensement (SDR), on peut alors décrire chaque SMS comme le regroupement d'une ou plusieurs SDR.

Région métropolitaine de recensement

La base de données des RMR donne aux données juridiques un nouveau visage en regroupant les données de la criminalité selon le concept des 25 «régions métropolitaines de recensement» de Statistique Canada. En offrant des données intégrées sur le plan géographique plutôt que des données provenant d'enquêtes, la base de données des RMR permet aux utilisateurs de la statistique de la criminalité d'examiner avec plus de facilité un éventail plus complet d'activités criminelles dans les grandes agglomérations urbaines du Canada, y compris les données déclarées par la GRC, et d'établir des comparaisons des taux de criminalité reposant sur un fondement théorique plus uniforme.

Recensement de la population

Les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement et des municipalités proviennent des données officielles du recensement et représentent une mise à jour des estimations postcensitaires établies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Vu que les données démographiques sont régulièrement mises à jour, les chiffres présentés dans ce produit peuvent s'écarter légèrement de ceux qui ont paru dans des rapports antérieurs.

Données de référence sur l'administration de la justice

Les régions infraprovinciales d'administration de la justice sont fort différentes les unes des autres dans la façon dont elles administrent les composantes de leurs services. Par conséquent, les utilisateurs sont priés de tenir compte des données locales lorsqu'ils recourent à **QUICKSTAT**. Les variables de discrimination les plus importantes entre les régions pourraient être :

- × la demande de services;
- × l'affectation des ressources;
- × les coûts et dépenses;
- × la disponibilité des services de soutien;
- × les indicateurs de rendement.

L'utilisation des données de référence sur l'administration de la justice dans **QUICKSTAT** dépend de leur disponibilité et de leur utilité locales pour les utilisateurs. Avant de recueillir et de charger de telles données, une tâche très longue, il faudra en évaluer attentivement la priorité.

4.3 LES TABLES QUICKSTAT

On trouvera ci-après une liste des tables **Ivision** qui se trouvent dans le produit **QUICKSTAT** :

Nom de fichier **Ivision** : CANPROV.IVT
 Titre de la table : Infractions pour le Canada et les provinces (1977 - 1995)
 Catégorie : Crimes Statistics / Statistiques sur la criminalité

Nom de fichier **Ivision** : CANPOP.IVT
 Titre de la table : Population Canada-Provinces (1977 - 1995)
 Catégorie : Population

Nom de fichier **Ivision** : CMA9195.IVT
 Titre de la table : Données sur les régions métropolitaines (1991 - 1995)
 Catégorie : Statistiques sur la criminalité

Nom de fichier **Ivision** : CMAPOP.IVT
 Titre de la table : Population des régions métropolitaines (1991 - 1995)
 Catégorie : Population

Nom de fichier **Ivision** : CORRECT.IVT
 Titre de la table : Données correctionnelles (1978 - 1995)
 Catégorie : Enquêtes correctionnelles

Nom de fichier **Ivision** : POLADMIN.IVT
 Titre de la table : Ressources policières (1986-1995)
 Catégorie : Administration policière

Nom de fichier **Ivision** : SMA_DATA.IVT
 Titre de la table : Données sur les secteurs municipaux sélectionnés (1986-1995)
 Catégorie : Statistiques sur la criminalité

Nom de fichier **Ivision** : SMAPOP.IVT
 Titre de la table : Population des SMS (1986-1995)
 Catégorie : Population

Nom de fichier **Ivision** : OCCUP.IVT
 Titre de la table : Emploi selon la profession, la région métropolitaine, la moyenne annuelle, 1987-1995
 Catégorie : Enquête sur la population active

Nom de fichier **Ivision** : SMACEN.IVT
 Titre de la table : Données du recensement (1986 et 1991)
 Catégorie : Recensement

4.4 RELEVÉ DES BASES DE DONNÉES

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été élaboré par Statistique Canada avec l'aide et la collaboration de l'Association canadienne des chefs de police. Le programme DUC a été lancé en 1962. Il recueille des statistiques sur les crimes et sur les infractions aux règlements de la circulation, qui sont déclarés par tous les corps policiers du Canada. Les données du programme DUC font état des crimes qui ont été confirmés par une enquête policière. Le programme recueille des données sur le nombre d'affaires criminelles et le nombre de personnes accusées. C'est ainsi qu'il a produit jusqu'ici un registre de données chronologiques qui couvre 33 années.

Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité

En 1983, le Centre canadien de la statistique juridique a entrepris une révision en profondeur du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), de façon à pouvoir recueillir plus de détails sur les caractéristiques d'une affaire ainsi que des données de base sur les personnes impliquées dans une affaire, aussi bien les victimes que les accusés. En 1988, deux services de police ont commencé à participer au programme DUC «révisé». En 1994, 111 corps policiers représentant environ 33 % du volume national de crimes déclarés participaient au nouveau programme.

Caractéristiques choisies de l'administration policière des corps de police municipaux

Les données provenant de l'Enquête annuelle sur l'administration de la police effectuée par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) ont fourni la matière brute de ce produit. Même si l'enquête recueille des données de tous les corps policiers au Canada, ce rapport présente des renseignements sommaires sur les corps policiers municipaux qui emploient 62 % de tous les agents de police au Canada et assurent des services de police à 21 millions de Canadiens (73 % de la population canadienne). Dans ce rapport, les services de police municipaux comprennent les services contractuels dispensés par la police «provinciale» pour cette province (la Gendarmerie royale du Canada (GRC) dans sept provinces, la Police provinciale de l'Ontario (PPO) en Ontario et la Royal Newfoundland Constabulary (RNC) à Terre-Neuve.

Enquête sur les services correctionnels pour adultes

L'Enquête sur les services correctionnels pour adultes (ESCA) recueille des données agrégées sur le nombre de causes et les caractéristiques des causes pour les services correctionnels de détention ou services correctionnels communautaires aux niveaux fédéral et provincial. En outre, l'enquête réunit des données sur les ressources, les dépenses et le personnel, ainsi que des données descriptives sur la structure organisationnelle et sur la prestation des services. L'ESCA a été lancée en 1979-1980 et tous les secteurs de compétence y participent.

Enquête sur l'administration de la police

L'Enquête sur l'administration de la police permet de recueillir des données sur l'effectif policier et les dépenses de tous les corps policiers provinciaux et municipaux du Canada, ainsi que de la Gendarmerie

royale du Canada (GRC). Les données sur l'effectif policier sont présentées selon le genre de personnel (policiers, agents spéciaux et employés civils), le sexe et la fonction principale. Les données sur les dépenses sont présentées selon les catégories financières principales. Des données détaillées sur les dépenses de la GRC sont recueillies, y compris des données sur le partage des coûts des services de police offerts en vue d'ententes contractuelles conclues avec les municipalités et les provinces.

Données de recensement des secteurs municipaux sélectionnés (1986 et 1991)

Étant donné que le climat social d'une région peut influencer sur le taux de criminalité, la base de données des SMS renferme des variables du recensement qu'on peut utiliser pour examiner la composition d'une population, la densité de population, l'incidence des faibles revenus, les taux de chômage, la composition des familles, le taux de décrochage scolaire et la migration. Ensemble, ces indicateurs forment le climat social à l'intérieur duquel fonctionne l'administration de la justice. Ces indicateurs sont disponibles pour les années de recensement 1986 et 1991.

5. INTRODUCTION AU LOGICIEL IVISION

5.1 Résumé des caractéristiques du BROWSER d'IVISION^{MC} :

- Naviguer dans des tables de données comportant jusqu'à huit dimensions.
- Travailler avec un maximum de 32 000 articles par dimension.
- Regrouper les tables de données par catégorie.
- Faire des recherches dans les tables à l'aide de mots clés.
- Travailler avec plusieurs tables en même temps.
- Emboîter et permuter des dimensions de données.
- Regrouper des données de séries chronologiques.
- Sélectionner et masquer des données.
- Faire des recherches et trier de données.
- Visualiser des distributions de données.
- Créer des graphiques de données.
- ChartBrowse^{MC}.
- Imprimer des tables et graphiques.
- Copier des tables et graphiques à d'autres applications de Windows.
- Sauvegarder des tables sous plusieurs formats, notamment DBF, CSV et WKS.
- Consulter les notes des dimensions et des articles.
- Choisir sa langue de travail.

5.2 Concepts du logiciel IVISION

Le logiciel **IVISION**^{MC} offre aux fournisseurs d'information et à leurs clients des fonctions simples et puissantes de gestion, d'analyse et de distribution de données.

Voici quelques-uns des concepts utilisés couramment dans **Ivision** :

Un tableau **Ivision** se compose de **dimensions**, **d'articles** et de **cellules**. Une **dimension** décrit un attribut des données de la table, par exemple, le sexe, la région géographique ou la période. Les tables **IVISION** peuvent comporter jusqu'à huit dimensions. Un **article** est un élément d'une dimension. Ainsi, juin est un article de la dimension temporelle tandis que masculin est un article de la dimension sexe. Une **cellule** représente le compte de chaque **article**.

5.3 Travailler avec les tables

5.3.1 Démarrage du BROWSER

Pour démarrer le BROWSER d'**IVISION**, cliquez deux fois sur son icône. **IVISION** apparaîtra et montrera à l'écran la boîte de dialogue «Rechercher une table».

5.3.2 Comment trouver une table

Les tables **IVISION** sont catégorisées par sujet. Si vous ne vous trouvez pas déjà dans la boîte de dialogue **Rechercher une table**, cliquez sur le bouton **Rechercher une table** de la barre d'outils.

- 1- Pour trouver les tables d'une catégorie particulière, cliquez sur l'option **Aucun**.
 - ◆ Cliquez ensuite sur la catégorie désirée.
- 2- Pour recevoir des renseignements plus détaillés sur une table particulière, sélectionnez son nom dans la boîte **Tables**.
 - ◆ Cliquez ensuite sur le bouton **Récapitulation**.
- 3- Vous pouvez aussi utiliser le bouton **Rechercher** pour trouver les tables qui renferment les mots ou les phrases désirés.

5.3.3 Ouvrir une table

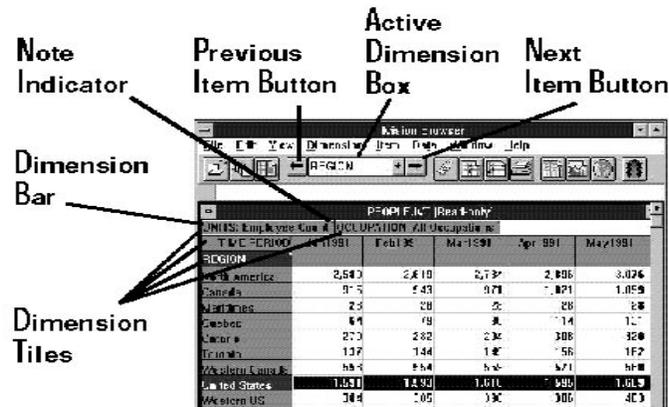
Ouvrez une table **IVISION** en cliquant deux fois sur un nom de table dans la boîte de dialogue **Rechercher une table**.

5.3.4 Parcourir une table

Comme on le voit à la figure 1 ci-après, vous pouvez parcourir les articles d'une dimension dès qu'une table est ouverte.

1. En premier lieu, la boîte **Dimension** présente la dimension active.
2. Pour passer à une autre dimension **active**, cliquez sur la touche flèche bas et choisissez une autre **dimension**.
3. On peut aussi passer à une autre dimension **active** en cliquant sur la table même.
4. Pour parcourir les **articles** d'une **dimension**, cliquez sur la flèche **Art. de suivant**. Les articles s'afficheront à tour de rôle uniquement dans la dimension **active**.
5. Un *point rouge* au coin supérieur droit indique que des renseignements plus détaillés sont disponibles sous forme d'une note :
 - ◆ Les notes peuvent être accessibles au niveau de la **dimension**, de l'**article** ou de la **cellule**.
 - ◆ Pour lire une note, choisissez la zone puis cliquez sur le bouton droit de la souris. Choisissez ensuite **Récapitulation** au menu déroulant.

Figure 1



- | | | |
|----|----------------------|----------------------------|
| 1. | Note indicateur | Indicateur de note |
| 2. | Previous Item Button | Bouton «Article précédent» |
| 3. | Active Dimension Box | Boîte de dimension active |
| 4. | Next Item Button | Boîte «Article suivant» |
| 5. | Dimension Bar | Barre de dimension |
| 6. | Dimension Tiles | Mosaïques de dimension |

5.3.5 Afficher d'autres ensembles d'étiquettes d'articles

Il arrive souvent qu'on ait accès à plus d'un ensemble d'**étiquettes** à l'égard des articles d'une dimension. Par exemple, il peut y avoir d'autres étiquettes dans une seconde langue. Pour choisir l'ensemble d'étiquettes suivant d'une dimension :

1. Activez la dimension en cliquant sur la mosaïque appropriée de dimension.
2. Cliquez sur le bouton **Changer d'étiquettes** de la barre d'outils.

5.3.6 Permuter les dimensions d'une table (pivotement)

1. Pour faire changer de place deux **dimensions** d'une table, cliquez sur la **dimension** à permuter et glissez-la à son nouvel emplacement.
 - ◆ Si la colonne n'est pas assez large, élargissez-la simplement avec la souris.

2. Il faut souligner que la table reprendra son aspect original au moment où vous la fermerez.

5.3.7 Emboîter des dimensions de table

L'emboîtement vous permet d'afficher autant de dimensions que vous le désirez le long des colonnes ou des lignes. Il consiste à placer une mosaïque de **dimension** sur la bordure des en-têtes existants de la dimension d'une colonne ou d'une ligne. En relâchant le bouton de la souris, les nouveaux en-têtes s'ajoutent à la dimension de la colonne ou de la ligne. L'emboîtement est particulièrement utile lorsqu'on exporte une table dans un format de base de données ou de chiffrier.

Pour emboîter des **dimensions** :

1. À partir de la boîte de la **dimension**, faites glisser la mosaïque que vous désirez emboîter dans la dimension de la colonne ou de la ligne.
2. Le curseur de la souris et le bloc deviendront une flèche pointant vers le bas à l'intérieur d'une bordure tiretée.
3. La bordure des en-têtes existants deviendra en surbrillance pour indiquer qu'elle a été sélectionnée.
4. Relâchez le bouton gauche de la souris.

5.3.8 Sélectionner des données d'une table

1. Pour diminuer la quantité de données à l'écran, pour déplacer des données dans une autre application ou pour afficher un graphique de données, vous devez d'abord sélectionner les données.
2. Pour sélectionner une ligne ou une colonne de données, cliquez sur l'en-tête de la ligne ou de la colonne correspondante.
3. Pour sélectionner des lignes ou des colonnes adjacentes, faites glisser la souris d'un en-tête de colonne ou de ligne à l'autre.
4. Pour sélectionner des lignes ou des colonnes non adjacentes, appuyez sur la touche **CTRL** pendant que vous cliquez sur les en-têtes de ligne ou de colonne. Cela fait, cliquez sur le bouton droit de la souris pour faire apparaître le menu raccourci. Choisissez ensuite l'opération désirée. Vous pouvez masquer les données choisies de votre présentation en cours, montrer seulement les articles sélectionnés dans votre présentation actuelle ou copier votre sélection sur le presse-papier afin de le déplacer dans une autre application.

5.3.9 Trier des données dans une dimension

Vous pouvez trier des articles dans une dimension pour les réafficher d'une façon différente dans la table. Pour ce faire :

1. Activez la dimension en cliquant sur la mosaïque de dimension appropriée.

2. Cliquez sur le bouton **Trier la dimension** de la barre d'outils.
 - ◆ Si vous désirez trier la dimension d'après les valeurs des données, cliquez dans le champ des données dans la boîte de dialogue Trier. Cliquez ensuite sur **Croissant** ou **Décroissant** et choisissez **OK**.

OU

Si vous désirez trier la dimension selon les codes ou les étiquettes associées à une dimension, cliquez sur la zone que vous désirez utiliser pour le tri puis précisez l'option de tri désirée et choisissez **OK**.

5.3.10 Créer des graphiques de données

Vous pouvez choisir d'afficher les données d'une table sous de nombreuses formes graphiques.

Pour créer un **graphique** :

1. Sélectionnez les lignes ou les colonnes que vous voulez mettre en graphique.
2. Cliquez sur le bouton Afficher un graphique de la **barre d'outils**.
 - ◆ En faisant défiler les **articles** dans la **dimension active**, le graphique se mettra à jour.
3. L'option de graphique est disponible au menu **PRÉSENTATION**.
 - ◆ Pour inclure plus d'un **article** dans un graphique, mettez en surbrillance chaque **article** en appuyant sur les touches **CTRL + ENTER** pour chaque **article**.

5.3.11 Présenter des graphiques (ChartBrowsing)

La fonction ChartBrowsing^{MC} vous permet de créer une série de graphiques en succession rapide. Pour exécuter l'opération

1. avec le pointeur de souris dans la présentation de graphique, cliquez sur l'un des en-têtes du titre du graphique pour activer la dimension.
2. Utilisez les boutons **Article précédent** et **Article suivant** pour afficher les articles précédents ou suivants.
3. Copiez le graphique avec la fonction **Copier** sur le **presse-papier de Windows**.
4. Utilisez les touches **ALT + TAB** pour activer l'application cible.
5. Choisissez la fonction **Coller** au menu **Édition** de l'application cible.

5.3.12 Imprimer une table ou un graphique

Pour imprimer une présentation de table ou de graphique, sélectionnez l'option **Imprimer** en cliquant sur le bouton droit de la souris pour faire apparaître le menu de touches raccourci.

5.3.13 Exporter une table

Une table **Ivision** peut être «adaptée» et sauvegardée sous le nom d'une autre table **Ivision** ou exportée dans un autre format de fichier :

1. Pour sélectionner les **articles** que vous désirez inclure dans votre nouvelle table, utilisez la touche CTRL et le bouton gauche de la souris pour mettre en surbrillance les **articles** de chaque dimension.
2. À partir du **Menu**, choisissez **Article** puis **Montrer** pour inclure uniquement les **articles** en surbrillance.
3. Pour **sauvegarder** la table, choisissez l'option **Enregistrer sous** au menu **Fichier**.
 - ◆ L'extension implicite **.IVT** est celle qu'il faut utiliser si vous désirez sauvegarder sous forme de table **Ivision**.
 - ◆ Pour sauvegarder les données dans un autre format, par exemple **.DBF** (base de données) ou **.WK1** (chiffrier), il faut emboîter toutes les dimensions si on veut les inclure.
 - ◆ Une fois les **dimensions** emboîtées, choisissez **Enregistrer sous** au menu **Fichier** et sélectionnez l'extension du format du fichier que vous désirez.

6 A USUJET DES DONNÉES

6.1 NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Toutes les données de cette base proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, de l'Enquête sur l'administration de la police et du recensement du Canada. Pour mieux circonscrire le grand contexte devant servir à l'interprétation des données, veuillez lire les descriptions générales de ces enquêtes à l'annexe appropriée du présent guide. Cependant, pour mieux comprendre les résultats particuliers de votre analyse, il importe que vous preniez connaissance des points importants exposés ci-après.

Les bases de données infraprovinciales **QUICKSTAT** recourent à un «schéma de classification commune des infractions» pour présenter les variables juridiques. Ce cadre commun offre aux utilisateurs la possibilité de comparer des résultats analytiques provenant de différentes bases de données puis d'examiner les données de différents secteurs de l'appareil de justice en utilisant un seul ensemble de catégories d'infractions. Chaque catégorie d'infractions est construite en regroupant les catégories individuelles d'infractions du DUC dans les grandes catégories communes d'infractions. L'annexe «A» présente une liste des correspondances entre les catégories d'infractions du DUC et du schéma de classification commune des infractions utilisé dans la base de données **QUICKSTAT**.

6.1.1 Mesure de la criminalité

Les données sur la criminalité contenues dans cette base de données sont le produit du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Le programme DUC a été lancé en 1962.

Il y a plusieurs façons de mesurer l'incidence de la criminalité, et chaque méthode produira des résultats différents. Les caractéristiques du processus de comptage influenceront sur le nombre d'infractions enregistrées. Des systèmes de collecte de données différents produiront des chiffres différents pour la même série d'affaires, étant donné que le nombre d'affaires reflète les définitions utilisées et la méthode de collecte des données.

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité recueille des statistiques par l'intermédiaire des corps policiers locaux. Cette caractéristique comporte des ramifications importantes si l'on veut interpréter convenablement les données sur la criminalité du DUC. Cela signifie que le programme DUC peut contenir tout au plus uniquement les données sur les crimes qui ont été portés à l'attention de la police. Par conséquent, ces données ne font pas état du nombre total de crimes au Canada puisque certains crimes ne sont jamais découverts et que d'autres, même s'ils sont découverts, ne sont jamais signalés à la police, si bien que les affaires en question ne seront jamais enregistrées dans le programme DUC.

Sachant que les données du DUC reposent sur le nombre d'affaires criminelles connues de la police, cela signifie que les crimes relevés par le programme DUC ne représentent qu'une partie de tous les crimes au Canada. Cela signifie aussi que tous les crimes enregistrés par le programme DUC ont répondu avec succès à un critère de base, c.-à-d. qu'il a fallu que quelqu'un (un citoyen ou un policier) estime que le crime nécessitait une attention et des mesures policières appropriées.

6.1.2 Collecte des données du recensement

Le recensement est une vaste entreprise complexe et même si des efforts immenses sont déployés pour assurer une qualité élevée dans toutes les opérations de collecte et de traitement, les estimations qui en découlent sont inévitablement entachées d'un certain degré d'erreur. Les utilisateurs évaluent l'utilité des données du recensement pour leurs fins et les risques à faire reposer leurs conclusions ou leurs décisions sur de telles données.

6.2 DÉFINITION DE L'IPG ET DES UNITÉS DE COMPTAGE

6.2.1 Infraction la plus grave (IPG)

Dans le cadre du programme DUC, les affaires sont déclarées selon l'infraction la plus grave (IPG) commise au moment de l'affaire. L'IPG est habituellement l'infraction qui comporte la plus longue peine en vertu du Code criminel du Canada. Aux fins de la déclaration des affaires, les infractions impliquant la violence prévalent toujours sur les infractions non violentes. Par exemple, une introduction par effraction combinée à des voies de faits sera comptée comme une affaire de voies de faits. La règle de classement fondée sur l'infraction la plus grave sous-estime le nombre d'infractions moins graves consignées par le DUC. Cette règle est nécessaire, car si l'on comptait toutes les infractions à la loi associées à une seule affaire, le taux de criminalité monterait de façon exagérée.

Par ailleurs, les affaires relatives à des crimes de violence sont déclarées différemment de celles qui ont trait à d'autres types de crimes. En ce qui concerne les crimes de violence, une affaire distincte est déclarée pour chaque victime. (Si, par exemple, une personne en agresse trois autres, trois affaires sont déclarées. Si trois personnes en agressent une, une seule affaire est déclarée.) Dans les cas de crimes non violents, une affaire (déterminée selon la règle de l'*infraction la plus grave*) est déclarée pour chaque événement distinct.

Seul le vol qualifié fait exception à ces règles de déclaration. Cet acte est considéré comme un crime de violence, mais contrairement aux autres crimes de ce genre, un vol qualifié ne donne lieu à la déclaration que d'une affaire, indépendamment du nombre de victimes. La raison de cette exception est que le vol qualifié peut mettre en cause bon nombre de personnes qui pourraient toutes être considérées comme des victimes. Dans le cas d'un vol de banque commis en présence de 5 caissiers et de 20 clients, il faudrait déclarer 25 affaires de vol qualifié si l'on appliquait la règle habituelle de déclaration des affaires relatives à des crimes de violence. Ce serait surestimer gravement l'ampleur du vol qualifié.

Ainsi, le nombre total d'affaires déclarées dans le cadre du programme DUC n'est pas égal au nombre d'infractions dont la police prend connaissance. Il correspond plutôt au nombre de victimes de crimes de violence (autres que les vols qualifiés) auquel s'ajoute le nombre de crimes non violents (et de vols qualifiés) commis.

6.2.2 Affaires réelles et déclarées

Lorsqu'un crime est signalé à la police, l'affaire est considérée comme une affaire «déclarée». La police effectue alors une enquête préliminaire afin de déterminer la validité de la déclaration. Il arrive parfois que des crimes signalés à la police n'aient pas été commis. On soustrait les affaires non fondées du nombre d'affaires déclarées pour obtenir le nombre d'«affaires réelles». Les niveaux et les taux de criminalité mentionnés ici sont fondés sur les «affaires réelles» déterminées selon la règle de l'infraction la plus grave commise.

6.2.3 Classement des affaires réelles

Lorsqu'une enquête policière mène à l'identification d'au moins un suspect, une «dénonciation» est faite contre cette personne (c'est-à-dire que ce suspect est officiellement accusé d'au moins une infraction). D'un point de vue statistique, le fait qu'il y ait dénonciation signifie qu'au moins une affaire réelle peut être «classée par mise en accusation», et ce, même si la police n'a pas appréhendé l'accusé, pourvu que cette personne ait été identifiée et qu'il y ait des preuves suffisantes pour porter une accusation.

Les affaires peuvent également être «classées sans mise en accusation». Parfois, la police ne peut pas dénoncer un suspect même si elle l'a identifié et qu'elle dispose de preuves suffisantes pour le faire. Cela peut arriver, par exemple, dans les cas d'immunité diplomatique, lorsque la victime refuse d'engager des poursuites contre l'accusé ou lorsque le présumé contrevenant décède avant d'avoir été formellement accusé. Ces affaires sont considérées comme «classées sans mise en accusation», c'est-à-dire autrement que par mise en accusation.

Le Programme DUC est un relevé agrégé puisque les données recueillies représentent les totaux mensuels de l'activité policière. Une affaire est consignée dans le DUC dans le mois où elle a été signalée à la police, peu importe la date réelle de l'affaire. Comme il faut beaucoup de temps pour résoudre les crimes, il arrive souvent qu'une affaire criminelle soit résolue des mois et même des années après avoir été signalée à la police et déclarée aux fins du programme DUC. Il n'y a donc pas de lien direct entre le nombre d'«affaires réelles» et le nombre d'«affaires classées» dans la base de données DUC agrégée. C'est pourquoi il est possible qu'il y ait plus d'affaires classées que d'affaires réelles. Bien qu'il n'y ait pas nécessairement de lien entre les affaires réelles et les affaires classées, le taux d'affaires classées peut fournir une bonne indication de la proportion d'affaires qui sont classées par mise en accusation et de celles qui le sont sans mise en accusation pour différents types d'infractions.

6.2.4 Personnes accusées

Le programme DUC permet également de déterminer le nombre de personnes accusées. Pour les affaires classées, les données recueillies portent sur le nombre d'adultes accusés selon le sexe et sur le nombre de jeunes accusés selon le sexe. La catégorie «personnes accusées» se rapporte au nombre de personnes contre lesquelles des accusations ont été portées ou recommandées par la police et *non* au nombre d'accusations qui ont été portées ou recommandées contre ces personnes. Une personne qui est accusée simultanément de plus d'une infraction n'est comptée qu'une seule fois en fonction de *l'infraction* la plus grave même si les infractions ont été commises dans plus d'une affaire. En outre, il est possible que des personnes soient déclarées plus d'une fois dans une année; les personnes sont déclarées chaque fois qu'elles font l'objet d'une accusation portée par la police.

Les «personnes accusées» sont celles contre lesquelles des accusations ont été portées relativement à une affaire en particulier. Toutefois, il est possible que ces personnes aient par la suite été inculpées d'une infraction moins grave. Par exemple, une personne ayant commis une introduction par effraction peut être accusée de possession de biens volés si, par exemple, la police possède de meilleures preuves relativement à cette deuxième infraction. L'«affaire réelle» et la «personne accusée» sont alors toutes deux déclarées au regard de l'introduction par effraction, même si la personne a en fait été accusée de possession de bien volés.

6.3 DESCRIPTEURS DES DONNÉES

6.3.1 Programme de déclaration uniforme de la criminalité

En 1992, le Service de police de la région métropolitaine de Toronto a commencé à appliquer le programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité. Auparavant, ce corps policier déclarait les crimes au programme DUC selon une règle de classification des «infractions multiples». Par conséquent, on devra user de discernement au moment de comparer les données de 1992 à celles des années précédentes pour ce qui est de Toronto, de la province d'Ontario et du Canada.

Dans le cas des services de police municipaux de la Colombie-Britannique, de Camrose et de Lacombe (Alberta), de Moncton et de Dieppe (Nouveau-Brunswick) et de St John's (Terre-Neuve), les crimes survenus sur le territoire d'un service de police municipal mais pris en charge par la GRC ont été attribués à la municipalité en question.

On ne devrait pas utiliser les données sur la criminalité du DUC pour évaluer la charge de travail globale des services de police, étant donné que la «lutte contre le crime» figure pour une partie seulement de l'activité totale des corps de police.

Les écarts entre les municipalités de même que les variations au niveau des pratiques d'application de la loi par les services de police peuvent entraîner des fluctuations fort applicables du nombre d'infractions signalées par la police. Certains crimes (par exemple, les infractions liées à la drogue et les crimes dits «sans victime» de prostitution et de jeux) sont très sensibles aux nouvelles pratiques d'application de la loi.

Les modifications apportées au Code criminel du Canada peuvent aussi modifier le profil de la criminalité. Par exemple, bon nombre d'affaires qui tombent maintenant sous le coup des dispositions relatives aux crimes d'incendie, par exemple un incendie par méfait, appartenaient auparavant à d'autres articles du Code criminel. Pour cette raison, le taux de crime d'incendie a monté de façon notable depuis quelques années, tout comme d'ailleurs la participation proportionnelle des jeunes.

7. ANNEXE A

7.1 CATÉGORIE DES INFRACTIONS SELON LES CODES DUC

<u>CATÉGORIE DES INFRACTIONS</u>	<u>CODE DUC</u>
1. Homicide	
meurtre au premier degré	002
meurtre au deuxième degré	003
homicide involontaire	004
infanticide	005
2. Tentative de meurtre	
tentative de meurtre	006
3. Vol qualifié	
avec arme offensive	019
avec une autre arme offensive	020
autres vols qualifiés	021
4. Agression sexuelle	
agression sexuelle grave	202
agression sexuelle armée, etc.	203
autres agressions sexuelles	204
5. Violence sexuelle	
autres infractions d'ordre sexuel	213
6. Voies de faits graves	
agression armée de niveau 2	206
voies de faits de niveau 3	207
infliction illégale de lésions corporelles	208
décharger une arme à feu intentionnellement	209
contre un agent de police	210
contre un autre agent de la paix/fonctionnaire	211
autres agressions	212
7. Voies de faits simples	
voies de fait de niveau 1	205
8. Enlèvement	
enlèvement / séquestration	066

9. Rapt	
personne de moins de 14 ans	215
personne de moins de 16 ans	216
en contravention d'une ordonnance de garde	217
en l'absence d'une ordonnance de garde	218
10. Crime d'incendie	
crime d'incendie	060
11. Armes offensives et explosifs	
explosifs	055
armes prohibées	056
armes à autorisation restreinte	057
autres armes offensives	058
12. Introduction par effraction	
dans un endroit non résidentiel	023
dans une maison d'habitation	024
autres	025
13. Escroquerie et autres opérations frauduleuses	
chèques	043
cartes de crédit	044
autres actes frauduleux	045
monnaie contrefaite	062
14. Vol	
bicyclettes de moins de 1 000 \$	032
dans un véhicule à moteur de plus de 1 000 \$	033
vol à l'étalage de plus de 1 000 \$	034
autres vols de plus de 1 000 \$	035
bicyclettes de moins de 1 000 \$	037
dans un véhicule à moteur de moins de 1 000 \$	038
vol à l'étalage de moins de 1 000 \$	039
autres vols de moins de 1 000 \$	040
automobiles	027
camions	028
motocycles	029
autres véhicules à moteur	030
15. Possession de biens volés	
possession de biens volés	041
16. Détérioration de biens et méfaits	
méfaits de plus de 1 000 \$	071
méfaits de moins de 1 000 \$	072
17. Actes contraires aux bonnes moeurs - Jeux et paris	

maison de pari	051
maison de jeu	052
autres jeux et paris	053
18. Actes contraires aux bonnes moeurs - d'ordre sexuel	
maison de débauche	047
entremetteurs	048
autres formes de prostitution	049
actions indécentes	065
corruption des moeurs	067
19. Infractions contre l'ordre public	
troubler la paix	063
entraver un fonctionnaire public ou un agent de la paix	068
intrusion de nuit	070
20. Infraction contre l'administration de la justice	
[LJC - Défaut de se conformer à une décision]	
violation des conditions de la liberté sous caution (omission de comparaître)	061
bris de prison	064
s'évader d'une garde légale	069
infraction en cours de probation/violation volontaire	
violation des conditions de libération conditionnelle - niveau fédéral	
violation des conditions de libération conditionnelle - niveau provincial	
21. Autres infractions au Code criminel	073
22. Total des infractions au Code criminel, à l'exception des infractions au code de la route	
23. Trafic et importation de stupéfiants	
trafic d'héroïne	076
importation d'héroïne	077
trafic de cocaïne	080
importation de cocaïne	081
trafic d'autres drogues	084
importation d'autres drogues	085
trafic de cannabis	088
importation de cannabis	089
culture de cannabis	090
trafic de drogues d'usage restreint	094
24. Possession de stupéfiants	
héroïne	075
cocaïne	079
autres drogues	083
cannabis	087
drogues d'usage restreint	093
25. Autres lois fédérales	

Loi sur la faillite	096
Loi sur la marine marchande du Canada	097
Loi sur les douanes	098
Loi sur l'accise	099
Loi sur l'immigration	100
Autres lois fédérales	102

26. Total des infractions aux lois fédérales

27. Total des infractions aux lois provinciales, à l'exclusion des infractions au code de la route

alcools	104
valeurs mobilières	105
autres lois provinciales	106

28. Total des infractions à l'exclusion des infractions au code de la route

8. ANNEXE B

8.1 FORMULES PROPOSÉES DE CALCUL DE CERTAINS TAUX

Taux d'infraction par 10 000 habitants = infractions / population * 10 000

Taux des infractions avec violence = (Homicide + tentative de meurtre + vol qualifié + agression sexuelle + violence sexuelle + voies de faits graves + voies de faits simples + rapt)/population * 10 000

Taux des infractions aux biens = (Introduction par effraction + fraude + vol + possession de biens volés)/population * 10 000

Densité de population = Population/kilomètres carrés

Taux de chômage = Personnes en chômage/ (personnes en chômage + personnes occupées) * 100

Taux d'activité = (Personnes en chômage + personnes occupées) /population de 15 ans et plus * 100

Taux d'accession à la propriété = Logements occupés en propriété/total des logements occupés*100

Taux des logements en location = Logements occupés et loués/total des logements occupés*100

Taux des familles à faible revenu = Familles à faible revenu/total des familles économiques*100

Taux des familles monoparentales = Familles monoparentales/total des familles de recensement*100

Taux de décrochage au secondaire = Personnes sans études secondaires/population de 15 ans et plus *100

9. ANNEXE C

9.1 Questionnaire d'évaluation du produit

Ce questionnaire d'évaluation a pour principal objectif de recueillir les commentaires de l'utilisateur sur l'utilité et la qualité des bases de données juridiques **QUICKSTAT**. Vos commentaires et conseils au sujet de la version ci-jointe de **QUICKSTAT** serviront à améliorer les versions futures du produit. Dès que vous aurez utilisé les bases de données et que vous en connaîtrez les caractéristiques, veuillez remplir et retourner ce questionnaire.

PARTIE 1 : Veuillez évaluer les divers éléments du produit énumérés ci-après, en encerclant le qualificatif approprié.

1. Utilité de Quickstat comme unité géographique d'analyse.

Très bonne	Bonne	Passable	Médiocre	Très médiocre
------------	-------	----------	----------	---------------

2. Utilité des variables principales de Quickstat.

Très bonne	Bonne	Passable	Médiocre	Très médiocre
------------	-------	----------	----------	---------------

3. Utilité du guide de l'utilisateur.

Très bonne	Bonne	Passable	Médiocre	Très médiocre
------------	-------	----------	----------	---------------

4. Qualité et convivialité du logiciel «Ivision».

Très bonne	Bonne	Passable	Médiocre	Très médiocre
------------	-------	----------	----------	---------------

5. Qualité des données.

Très bonne	Bonne	Passable	Médiocre	Très médiocre
------------	-------	----------	----------	---------------

6. Qualité du service reçu au moment d'acheter le produit ou de demander des renseignements à son sujet.

Très bonne	Bonne	Passable	Médiocre	Très médiocre
------------	-------	----------	----------	---------------

7. Utilité et qualité générale des bases de données Quickstat et des documents d'appoint.

Très bonne	Bonne	Passable	Médiocre	Très médiocre
------------	-------	----------	----------	---------------

9.1.1 PARTIE 2 :

Veillez répondre aux questions suivantes d'une façon aussi complète que possible. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez joindre d'autres pages.

1. Selon vous, quelles sont les applications les plus utiles des bases de données Quickstat?
2. Veuillez décrire les problèmes ou les faiblesses que vous avez constatés dans le produit.
 - a) Dans la base de données;
 - b) Dans le logiciel «Ivision».
3. Pour quelles applications avez-vous utilisé la base de données Quickstat? Par exemple, applications de planification, de recherche ou de prévision. Veuillez donner des exemples précis si cela est possible.
4. Y a-t-il des variables (crime, autre) que vous aimeriez voir dans des versions futures de ce produit? Veuillez énumérer toutes celles que vous désirez.
5. Y a-t-il d'autres modifications ou améliorations que vous recommanderiez pour les versions futures des bases de données Quickstat? Par exemple, variables, documentation, applications du logiciel «**Ivision**» et rapports types.
6. Avez-vous d'autres commentaires, observations ou recommandations au sujet de ce produit?

Nous vous remercions beaucoup de votre participation à l'amélioration de ce produit.

Veillez envoyer votre questionnaire rempli à l'adresse suivante :

Chargé de projet **QUICKSTAT**
Direction de l'aide technique
Centre canadien de la statistique juridique
19^e étage, immeuble R.H. Coats
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
TÉLÉCOPIEUR : (613) 951-6615